

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer Gestion et police de l'eau

Affaire suivie par Joséfa PONTÉ UQM-JP/IC-LET201651 Tél : 05 59 80 87 51 Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le

2 3 DEC. 2020

Le Préfet à Monsieur Cédric Pucheu Maire de la commune d'Issor

Objet : Dérogation pour la tarification forfaitaire de l'eau potable sur la commune d'Issor

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, conformément aux dispositions de l'article R. 2224-20 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté préfectoral vous autorisant à pratiquer la tarification forfaitaire de l'eau potable sur la commune d'Issor.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation, le sous-préfet, directeur de cabinet

Théophile de LASSUS SAINT GENIES